

QUESTION 2/2

L'information et les télécommunications/TIC au service de la cybersanté

1 Exposé de la situation ou du problème

On entend par cybersanté un système intégré de fourniture de soins de santé qui utilise les télécommunications/TIC en lieu et place des contacts directs traditionnels entre le personnel médical et le patient. La cybersanté recouvre un grand nombre d'applications: télémédecine, dossiers médicaux électroniques, consultations médicales à distance, consultations médicales entre des centres médicaux en zone rurale et des hôpitaux urbains, etc. La cybersanté assure la transmission, le stockage et la consultation d'informations médicales sous forme numérique entre les médecins, le personnel infirmier, d'autres membres du personnel médical et les patients, à des fins cliniques, d'enseignement et administratives, tant sur place (sur le lieu de travail) qu'à distance. Dans certains pays en développement¹, le nombre de téléphones mobiles est désormais supérieur à celui des téléphones fixes et le réseau de télécommunications mobiles peut être considéré comme mieux adapté à la mise en oeuvre de services de cybersanté.

La cybersanté joue un rôle très important dans la fourniture des soins de santé dans les pays en développement, où la grave pénurie de médecins, d'infirmières et de personnel paramédical est directement proportionnelle à l'énorme demande non satisfaite de services médicaux. Certains pays en développement, qui ont déjà mis en oeuvre avec succès des projets pilotes de télémédecine à petite échelle, comptent bien aller de l'avant et envisagent d'élaborer un Plan directeur sur la cybersanté, ainsi que l'a recommandé en mai 2005 l'Organisation mondiale de la santé dans sa Résolution WHA58.28. Ce Plan vise notamment à atténuer les disparités entre zones urbaines et zones rurales dans le domaine des services médicaux et accorde une attention particulière aux pays les moins avancés (PMA).

2 Question ou thème à étudier

Il s'agit:

- a) De prendre de nouvelles mesures pour que les décideurs, les régulateurs, les opérateurs de télécommunication, les bailleurs de fonds et les clients prennent davantage conscience du rôle que peuvent jouer les TIC dans l'amélioration des soins de santé fournis dans les pays en développement.
- b) D'encourager les échanges et la collaboration entre le secteur des télécommunications et le secteur de la santé dans les pays en développement, afin de permettre à ces deux

¹ Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition.

secteurs d'utiliser de façon optimale des ressources limitées pour la mise en oeuvre des services de cybersanté.

- c) De continuer de diffuser des données d'expérience et de bonnes pratiques pour l'utilisation des TIC au service de la cybersanté dans les pays en développement.
- d) D'encourager la coopération entre pays en développement et pays développés dans le domaine des solutions et des services mobiles de cybersanté.
- e) D'encourager l'élaboration de normes techniques pour des applications de cybersanté, en collaboration avec l'UIT-T et en particulier d'élaborer, à l'intention des pays en développement, des lignes directrices relatives à l'utilisation de ces normes.
- f) De présenter et de diffuser les normes techniques UIT relatives à la cybersanté pour les pays en développement.

3 Résultats attendus

Les résultats de cette Question devraient être les suivants:

- a) Lignes directrices sur la manière de rédiger le volet télécommunications/TIC du plan directeur sur la cybersanté.
- b) Lignes directrices concernant la mise en oeuvre de solutions de cybersanté au moyen des télécommunications mobiles dans les pays en développement.
- c) Collecte et synthèse des besoins et du niveau d'efficacité nécessaires de l'infrastructure des télécommunications pour mettre en oeuvre les applications de cybersanté, en tenant compte de la situation des pays en développement.
- d) Diffusion des normes techniques liées à la mise en oeuvre de services de cybersanté dans les pays en développement.
- e) Collaboration avec la Commission d'études 16 de l'UIT-T afin d'accélérer l'élaboration de normes techniques pour les applications de cybersanté.
- f) Collaboration avec le programme pertinent du BDT, si nécessaire, pour appuyer la mise en oeuvre du volet télécommunications/TIC du ou des projets de cybersanté dans les pays en développement, y compris au moyen de conseils sur les bonnes pratiques à observer pour former ces pays à l'utilisation de ce volet.
- g) Echange et diffusion de bonnes pratiques relatives aux applications de cybersanté dans les pays en développement, par l'intermédiaire du site web de l'UIT/BDT, en étroite collaboration avec le programme pertinent du BDT.

4 Echéance

Les travaux entrepris par la commission d'études pourront être échelonnés sur toute la durée de la prochaine période d'études. La participation d'experts de la commission d'études pour fournir une assistance aux fins de l'élaboration de projets de cybersanté dans les pays en développement sera encouragée.

5 Auteurs de la proposition/sponsors

La Question a été approuvée à l'origine par la CMDT-98 et révisée par la suite par les CMDT de 2002, 2006, 2010 et 2014.

6 Origine des contributions

Des contributions sont attendues des Etats Membres et des Membres de Secteur, d'experts en applications de cybersanté, etc. Des auteurs de contributions et des personnes à contacter ont déjà été identifiés pendant les périodes d'études 2002-2006, 2006-2010 et 2010-2014 et de nouvelles personnes à contacter vont être invitées. Cette Question visait à appuyer l'initiative pour les applications mobiles de la cybersanté en faveur des pays en développement lancée en 2009.

7 Destinataires de l'étude

Destinataires de l'étude	Pays développés	Pays en développement ¹
Régulateurs des télécommunications	Oui	Oui
Fournisseurs de services/opérateurs	Oui	Oui
Équipementiers	Oui	Oui
Programme de l'UIT-D		
Ministères de la santé	Oui	Oui
Organismes médicaux	Oui	Oui
ONG du secteur de la santé	Oui	Oui

Cette Question a pour objet d'encourager la collaboration entre les secteurs des télécommunications/TIC et de la santé, ainsi qu'entre les pays développés et les pays en développement, d'une part, et entre les pays en développement, d'autre part. L'expérience acquise en ce qui concerne l'utilisation des télécommunications/TIC pour les applications de cybersanté dans les pays en développement devrait également être utile aux équipementiers et aux fournisseurs de services des pays développés.

a) Destinataires de l'étude – Qui précisément en utilisera les résultats

Secteurs des télécommunications/TIC et de la santé, entre pays développés et pays en développement, et parmi les pays en développement, régulateurs des télécommunications, équipementiers, organismes médicaux, ONG et fournisseurs de services.

¹ Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition.

b) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Au sein de la Commission d'études 2. Les résultats de l'étude de cette Question seront affichés sur le site web de l'UIT-D.

8 Méthodes proposées pour traiter cette Question ou ce thème

a) Comment?

- 1) Dans le cadre d'une commission d'études:
 - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études)
- 2) Dans le cadre des activités courantes du BDT (indiquer les programmes, les activités, les projets, etc., qui seront mis en oeuvre dans le cadre des travaux sur la Question à l'étude):
 - Programmes: services et applications TIC
 - Projets
 - Etude confiée à des consultants spécialisés
 - Bureaux régionaux
- 3) D'une autre manière. Préciser (sur le plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.).

b) Pourquoi?

Pour tenir compte des programmes/initiatives régionales en cours/en projet et optimiser les ressources.

9 Coordination et collaboration

Coordination entre les secteurs des télécommunications/TIC et de la santé, entre les pays développés et les pays en développement ainsi qu'entre les régulateurs des télécommunications, les équipementiers, les organismes médicaux, les ONG et les fournisseurs de services.

10 Lien avec les programmes du BDT

Programme: Applications et services TIC (Produit 3.2)

11 Autres informations utiles

Concernant les travaux de la prochaine période d'études, on pourra s'inspirer du rapport final et d'autres initiatives résultant de l'étude de la Question 14-3/2 au cours de la dernière période d'études, à savoir les télécommunications mobiles au service des applications mobiles de la cybersanté.

